

DL 19/01/06 N373898275

Doublement de la canalisation : avis favorable avec réserve

GRÉSIVAUDAN. Le commissaire enquêteur vient d'émettre un avis favorable au projet du Sierg. Il émet une réserve importante quant aux incidences sur les tarifs pour les usagers

Le Sierg (syndicat intercommunal des eaux de la région grenobloise) a sans doute accueilli avec soulagement l'avis du commissaire enquêteur chargé d'étudier le projet de doublement de la canalisation d'alimentation en eau potable du Grésivaudan. Ce dernier vient en effet d'émettre un avis favorable au projet qui doit permettre au Sierg de faire face à "l'accroissement des besoins en eau potable du secteur Bernin-Crolles."

Le commissaire, dans ses conclusions, émet cependant une réserve importante. Le Sierg devra fournir l'étude

économique du projet, dossier mentionnant notamment "le plan de financement de l'opération globale [...] et l'incidence du projet sur le prix de l'eau distribuée aux usagers." Dans son rapport, il prévoit une hausse des tarifs de l'ordre de 16 %.

Du côté du Coerg (collectif eau de la région grenobloise), mouvement regroupant plusieurs associations opposées au projet dont l'UFC-Que Choisir, on se satisfait presque des remarques du commissaire-enquêteur. "Il rejoint notre critique sur les estimations de consommation à 2020 non fondées. Comme nous, il considère que l'objec-

tif de sécurisation n'est pas atteint sur la partie amont du projet et réclame un accord Sierg - Reg (régie des eaux grenobloises) pour un maillage de secours." La réserve financière du commissaire amène le Coerg à réclamer à nouveau un "partage plus juste des risques entre usagers domestiques et industriels."

En conséquence de quoi le Coerg demande "solennellement au Sierg de surseoir à ce projet et de réétudier en toute transparence ce projet sans partis pris ni a priori."

Matthieu ESTRANGIN ■